

DSC
Service
Social
Etudiants

Campus du Solbosch
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185
1050 Bruxelles
+32 (0)2 650 20 14
sse@ulb.be

**DEMARCHES A SUIVRE POUR INTRODUIRE
UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SERVICE SOCIAL ÉTUDIANTS
ANNEE ACADEMIQUE 2023-2024
du 21 août 2023 au 26 avril 2024***

**Aucune suite ne sera donnée à votre demande si votre dossier est incomplet pour le 26/04/2024 à minuit, et aucun rendez-vous ne sera fixé.*

1) Rendez-vous sur votre portail Mon ULB, dans la rubrique

Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > **Mon secrétariat virtuel** > **Ma situation financière** > **Ma demande d'aide financière** > dossier au Service social étudiants

- 2) Remplissez le **questionnaire** afin de savoir si vous entrez dans les critères d'accès à notre service.
- 3) Si vous répondez à l'ensemble des critères d'accès, vous pouvez compléter le **formulaire** de demande d'aide financière.
- 4) Une fois ce formulaire complété, vous serez redirigé vers une plateforme pour **numériser tous les documents** nécessaires.

Une fois le formulaire complété ET tous les documents numérisés, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : sse@ulb.be

NB : sans l'envoi de cet email, votre demande ne sera pas traitée !!!

Veillez indiquer dans votre mail :

- Nom, prénom et numéro de matricule ULB
- L'objet de votre demande

Attention, les demandes d'aides financières sont à envoyer

du 21/08/2023 au 26/04/2024

Aucune demande ne sera traitée avant ni après ces dates !

LISTE DES DOCUMENTS A NUMERISER SUR VOTRE PORTAIL MONULB

Etudiants de nationalité belge ou assimilés belges

Après avoir complété le formulaire, tous les documents demandés ci-dessous sont à numériser dans l'onglet

[Mon dashboard](#) ▾ [Mes études](#) ▾ [Mon secrétariat virtuel](#) ▾ [Ma faculté](#) ▾ [Mes services](#) ▾ [Besoin d'aide?](#)

[MonULB \(Students\)](#) > [Mon secrétariat virtuel](#) > [Ma situation financière](#) > [Ma demande d'aide financière](#) > dossier au Service social étudiants

- Une composition de ménage récente de la commune dans laquelle je réside. Elle doit être datée entre le **1^{er} juillet 2023 et le 31 octobre 2023**.
- Une copie **recto-verso** de ma carte d'identité.
- Une vignette de la mutuelle.
- Les **tickets d'achat** + Carte MOBIB ou les **attestations des transporteurs** de mes abonnements STIB – De Lijn – TEC – SNCB.
- Une copie de ma carte bancaire.
- La preuve d'achat de mon abonnement ULB Sport **2023-2024** (si d'application ; disponible sur votre portail MonULB – Mes paiements).
- **TOUS** les avertissements extrait de rôle **EXERCICE D'IMPOSITION 2022 – REVENUS 2021** des **personnes majeures figurant sur la composition de ménage** (exceptés les frères et sœurs).
- **Si j'ai introduit une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) :**
 - L'**accusé de réception** reçu par mail de la part de la FWB **ou** **preuve d'envoi par recommandé** si demande faite via courrier postal.
 - La notification avec la **décision définitive** **si** elle est déjà connue (positive ou négative).
 - La **preuve d'envoi** (récépissé postal) de votre recours **si** vous en avez introduit un.
- **Si j'ai introduit une demande de bourse auprès d'un autre organisme (ex : bourse provinciale) :**
 - L'attestation de mon statut de boursier **ou** non boursier.
- **Si je réalise un échange (Erasmus) ou un stage durant l'année académique en cours :**
 - Mon contrat de mobilité ou la convention de stage.
 - Mon contrat de bail sur place.
 - Frais de transport.
- La preuve d'inscription de mes frères et/ou sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour **2023-2024** (Haute Ecole ou Université).

DSC
Service
Social
Etudiants

Campus du Solbosch
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185
1050 Bruxelles
+32 (0)2 650 20 14
sse@ulb.be

➤ **Si mes parents sont divorcés :**

- Le jugement du Tribunal de la famille + extrait de compte avec le dernier versement perçu de la pension alimentaire, attestation du SECAL,
- Attestation sur l'honneur à faire compléter par les parents (**une par parent**).
⇒ [Attestation disponible en cliquant ICI](#)
- Attestation **récente** de revenus : Mutuelle / chômage avec dates et montants perçus.
- Attestation de revenus non soumis à l'impôts : SPF Handicap (avec montants et dates).
- Attestation(s) **récente(s)** CPAS : avec montant perçus et taux + un extrait de compte avec le **dernier** versement perçu.
Il faut enregistrer une attestation par membre de la famille qui en bénéficie.
- Bilan comptable **2021** (**uniquement** pour les parents indépendants).
- Toute preuve attestant d'un changement de situation financière **depuis 2021** (pension, chômage, acte de décès, ...).
- Mes fiches de salaire **à partir de septembre 2023** + mon contrat de travail étudiant
- Un résumé de ma situation **financière et familiale**. Vous devez personnellement rédiger un document où vous expliquez votre situation actuelle.

Uniquement pour les étudiants kotteurs !

***NB** : est considéré comme « **kotteur** », l'étudiant belge ou assimilé belge qui a un logement étudiant car le domicile familial est trop éloigné du campus.*

- **Documents kot :**
 - Le contrat de bail (**dans son intégralité**).
 - La preuve de paiement des **3 derniers** mois de loyer **ou** de la garantie locative si j'y réside depuis moins de 3 mois.
 - Une facture internet de moins de 3 mois (celle du kot !).
- **Documents domicile familial**
 - **Si parent(s) propriétaires(s)** : le tableau d'amortissement du prêt hypothécaire **ou** la fiche fiscale 281.61 **et** le précompte immobilier.
 - **Si parent(s) locataire(s)** : le contrat de bail + un extrait de compte avec le **dernier** loyer payé.
 - Les derniers décomptes des consommations **annuelles**, reçus après le relevé des compteurs : eau **et** gaz/ électricité. (pas de facture mensuelle svp !)
 - Si d'application : factures mazout/pellet (une année complète).
 - Une attestation reprenant le **montant global** des allocations familiales payées **pour la fratrie**.